Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

C.N.R.A.C.L.

« Flash d'Information n° 49 »

Demandes d'avis préalable des agents nés après le 1er septembre 1961

N/Réf. : IM/GBR

TOURS, le 7 février 2023

Dans le cadre des travaux en cours sur la réforme des retraites, la CNRACL a temporairement suspendu le traitement des demandes d'avis préalable pour les départs souhaités à partir du 1er septembre 2023 concernant des assurés nés à compter du 1er septembre 1961.

Ces dossiers seront traités dès que les textes relatifs à la réforme auront été publiés et que les outils de la CNRACL auront été mis à jour.

Nous vous informerons dès la reprise du traitement de ces demandes.

Madame **Gaëlle BEN REJEB** (02.47.60.85.17) du service Retraites du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, se tient à votre disposition.